

24H AMBULANCES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 36 000 €**

**Siège social : 19 rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHEIM**

RCS STRASBOURG 512 022 310

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 AOÛT 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 31 août, à 14 heures,
Au siège social,

Monsieur Lahcen BOUBRIK,

Propriétaire de la totalité des 360 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 24H AMBULANCES,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- **Démission d'un co-gérant,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Est présent, Monsieur Mohamed TAIRI, co-gérant.

PREMIERE DECISION

L'associé unique prend acte de la démission de Monsieur Mohamed TAIRI de ses fonctions de co-gérant à compter de ce jour et décide de ne pas le remplacer.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique et le co-gérant démissionnaire.

M. Lahcen BOUBRIK

24H AMBULANCES
19, rue des Frères Lumière
67201 ECKBOLSHIEIM
Tél : 03 88 626 626
~~SIRET : 512 022 310 000 27~~
N° Agrément : 67-021609

M. Mohamed TAIRI

